

**MARCHES PUBLICS DE TRAVAUX**

**RÈGLEMENT DE LA CONSULTATION**

**Maître d'ouvrage : Mairie d'UCHIZY**  
**71700 UCHIZY**

**Objet de la consultation :**

---

**Réhabilitation du bâtiment école-mairie**  
**Cour de l'école 71700 UCHIZY**

---

**La consultation est engagée pour un marché passé selon une  
procédure adaptée en application  
de l'article L2123-1 du Code de la commande publique.**

**Date et heure limites de remise des propositions :**  
**Vendredi 18 septembre à 17h**

# **REGLEMENT DE LA CONSULTATION**

## **Article 1 - Acheteur**

**Le pouvoir adjudicateur :** Mairie d'UCHIZY  
71700 UCHIZY

## **Article 2 – Objet du marché**

### **2-1-Objet du marché**

La consultation porte sur les prestations suivantes :

## **Réhabilitation du bâtiment école-mairie**

Cour de l'école

71700 UCHIZY

### **2-2-Procédure de passation**

La consultation est engagée pour un marché passé selon une procédure adaptée en application de l'article L2123-1 du Code de la commande publique.

### **2-3-Forme du marché**

La consultation donnera lieu à un marché ordinaire.

## **Article 3 – Dispositions générales**

### **3-1-Décomposition du marché**

#### **3-1-1-Lots**

Le marché est décomposé en 3 lots définis comme suit :

Lot n° 1 : Menuiseries extérieures

Lot n° 2 : Alimentation motorisation volets roulants

Lot n° 3 : Ventilation du bâtiment

Les candidatures peuvent concerner un ou plusieurs lots.

Les candidats feront une offre de prix distincte pour chaque lot qu'ils souhaitent se voir attribuer.

#### **3-1-2-Tranches**

Il n'est pas prévu de décomposition en tranches.

#### **3-1-3-Phases**

Il n'est pas prévu de décomposition en phases.

### **3-2-Durée du marché – délais d'exécution**

Les travaux devront être exécutés à compter du 8 février 2021 et réceptionnés avant le 19 février 2021 pour les autres lots.

### **3-3-Modalités de financement et de paiement**

Le règlement des dépenses se fera par mandat administratif suivi d'un virement.

### **3-4-Forme juridique**

Aucune forme de groupement n'est imposée par le pouvoir adjudicateur.

En cas d'attribution du marché à un groupement conjoint, le mandataire du groupement sera solidaire pour l'exécution du marché de chacun des membres du groupement pour ses obligations contractuelles.

### **3-5-Délai de validité des propositions**

Le délai de validité des propositions est fixé à l'acte d'engagement, il court à compter de la date limite fixée pour la réception des propositions.

### **3-6-Variantes et options**

#### **3-6-1-Options**

Les variantes par rapport à l'objet du marché sont autorisées dans les limites du dossier de consultation.

Les candidats qui présenteront des offres proposant une variante par rapport à l'objet du marché sont également tenus de présenter une offre conforme à la solution de base

### **Article 4 – Dossier de consultation**

#### **4-1-Contenu du dossier de consultation**

Le dossier de consultation (liste des pièces à fournir au candidat par l'acheteur) comprend les documents suivants :

- Le règlement de la consultation (RC)
- L'acte d'engagement (AE)
- La Décomposition du prix global et forfaitaire (DPGF) par lots

#### **4-2-Mise à disposition du dossier de consultation par voie électronique**

Le dossier numérique pourra être téléchargé sur le site de la mairie :  
<https://uchizy.fr/fr/rb/404588/travaux-et-projets-communaux-2>

#### **4-3-Modification de détail au dossier de consultation**

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'envoyer au plus tard 10 jours avant la date limite de remise des offres des modifications de détails sur le dossier de consultation. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier de consultation modifié.

#### **4-4-Visite des lieux et consultation de document sur site**

La visite des lieux est obligatoire ; elle permettra aux candidats d'apprécier le contexte du futur chantier et d'appréhender les éventuelles difficultés : rendez-vous à prendre avec M. Francis GRICOURT, 3ème adjoint au Maire [fgricourt@wanadoo.fr](mailto:fgricourt@wanadoo.fr) 06 14 61 16 11 ou avec Rosette LAFARGE, secrétaire de mairie, [commune-uchizy@orange.fr](mailto:commune-uchizy@orange.fr) 03 85 40 50 20 à partir du 24 août.

## **Article 5 – Présentation des propositions**

### **5-1-Documents à produire**

Le dossier à remettre par chaque candidat comprendra les pièces suivantes :

#### **Justificatifs candidature**

- Lettre de candidature et déclaration du candidat.  
Les candidats créés après le 31 décembre de l'année précédente devront produire à la place des certificats fiscaux et sociaux un récépissé de dépôt auprès du centre de formalités des entreprises.
- Si le candidat est en redressement judiciaire, la copie du ou des jugements prononcés à cet effet
- Références et/ou qualifications de l'entreprise pour des prestations similaires.

#### **Contenu de l'offre**

- L'attestation de visite des lieux visée par la Mairie d'UCHIZY
- L'acte d'engagement (AE) daté et signé
- La Décomposition du prix global et forfaitaire (DPGF) par lots complétés
- Mémoire justificatif des dispositions que chaque candidat se propose d'adopter pour l'exécution des travaux

### **5-2-Langue de rédaction des propositions**

Les propositions doivent être rédigées en langue française.

### **5-3-Unité monétaire**

Le pouvoir adjudicateur conclura le marché dans l'unité monétaire suivante : euro(s)

### **5-4-Conditions d'envoi ou de remise des plis**

Les candidats transmettent leur proposition sous pli cacheté portant la mention suivante :

## **Réhabilitation du bâtiment école-mairie**

### **Cour de l'école**

**71700 UCHIZY**

L'enveloppe contient les justificatifs de candidature visés au règlement de la consultation, ainsi que les éléments relatifs à l'offre.

Les plis devront être remis contre récépissé à l'adresse ci-dessous :

**MAIRIE D'UCHIZY**

**Le Bourg 71700 UCHIZY**

Ou ils seront envoyés par la poste par pli recommandé avec avis de réception postal à l'adresse ci-dessus.

Par pli recommandé avec avis de réception postal, les dossiers qui parviendront après la date et l'heure fixées au présent règlement de la consultation ainsi que ceux parvenus sous enveloppe non cachetée ne seront pas retenus et seront renvoyés à leur auteur.

## **5-5-Négociation**

Une négociation pourra être engagée avec les candidats ayant remis leur offre conforme au dossier de consultation.

### **Article 6 – Jugement des propositions**

Le jugement des propositions sera effectué au moyen des critères suivants :

Critères de jugement des offres :

- Valeur technique de l'offre pondérée à 40%, jugée sur la base du mémoire justificatif remis avec l'offre
- Prix pondéré à 60%

Le prix global et forfaitaire est détaillé au moyen d'une décomposition qui en indique les éléments constitutifs. La décomposition du prix global et forfaitaire permet d'apprécier les offres et n'a pas de valeur contractuelle.

En cas de discordance constatée dans une offre entre le montant porté à l'acte d'engagement et celui porté sur la décomposition du prix global et forfaitaire, seul le montant porté sur l'acte d'engagement prévaudra et fera foi. Dans le cas où des erreurs de multiplication, d'addition ou de report seront constatées dans la décomposition du prix global et forfaitaire, il n'en sera pas tenu compte dans le jugement de la consultation.

Toutefois, si le candidat concerné est sur le point d'être retenu, il sera invité à rectifier cette décomposition pour la mettre en concordance avec le prix global et forfaitaire. En cas de refus, son offre sera éliminée comme non cohérente.

### **Article 7 – Renseignements complémentaires**

Pour obtenir tous renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats devront faire parvenir au plus tard 15 jours avant la date limite de remise des offres, une demande écrite à :

#### **Renseignements administratifs ou techniques**

**MAIRIE D'UCHIZY**

**Le Bourg**

**71700 UCHIZY**

**commune-uchizy@orange.fr**

**03 85 40 50 20**